

Conseil Municipal du 31 juillet 2015

Membres en exercice : 11, Présents : 11, Excusés : 0 Absents : 0

Le 31 juillet 2015 à 20 heures, le conseil municipal de la commune de Gluiras régulièrement convoqué par courrier en date du 28 juillet 2015, conformément à l'article L.2121.10 du CGCT, s'est réuni sous la présidence de M. Marc TAULEIGNE, Maire.

Etaient présents : Mmes ARMAND Georgette, CHABAL Fabienne, COURTHIAL Marie-Laure, MICHEL Maryline, MM. BESSON François, COURTHIAL Gildas, FAYARD Etienne, FOUGIER Sébastien, HAVOND Mickaël, KANDOUCCI Christian et TAULEIGNE Marc.

Le quorum étant atteint la séance a été déclarée ouverte, Mme Georgette ARMAND étant nommée secrétaire de séance.

Délibération 20150731-1001 – Transfert compétence à la CAPCA pour « aménagement numérique » :

Ardèche Drôme Numérique est un syndicat mixte qui porte le projet d'aménagement numérique pour les deux départements. Sa mission

- Garantir un service public local du haut et très haut débit, qui ouvre le territoire à la concurrence par un positionnement d'opérateur d'opérateurs neutre, transparent et non discriminatoire
- Résorber durablement la fracture numérique et permettre une péréquation entre zones denses et moins denses et une solidarité territoriale grâce à une mise à niveau durable des arrière-pays
- Assurer la montée en débit sur tout le territoire afin de garantir un haut niveau de performance et de dynamique concurrentielle pour les entreprises et les services publics
- Etablir le maillon de base de l'aménagement numérique, facteur d'attractivité pour le territoire.

La CAPCA propose de **prendre en charge la compétence** des communes dans le cadre de ce développement et plus particulièrement pour la phase de raccordement des foyers (quelques 20 000 prises). Le coût moyen d'une prise serait de 1 500€. La prise en charge par le Conseil Général et la CAPCA d'une partie de ce coût permettrait de le réduire à 300€ pour les particuliers.

Vote : A l'unanimité pour le transfert à la CAPCA de la compétence « aménagement numérique » et autorisation donnée au maire pour signer la convention.

Délibération 20150731-1002 – Réalisation d'un emprunt de 100 000€ et renégociation des emprunts pour le budget principal et le budget AEP :

Objet : afin de répondre aux prévisions du budget principal, l'emprunt de 100 000€ inscrit à ce budget doit être contracté

Au niveau du budget principal, la Caisse d'Epargne propose un emprunt avec la possibilité de renégocier 4 des 7 emprunts existants en intégrant l'emprunt de 100 K€.

Une proposition est faite pour un emprunt de 301 527.81€, intégrant les 4 emprunts avec le nouveau, à un taux de 2.77% ce qui permettrait, au final, un gain de 8 103.38€ d'intérêts.

Au niveau du budget AEP, la Caisse d'Epargne propose la renégociation d'un emprunt reprenant les deux restants à hauteur d'un capital restant dû de 27 541.50€ et d'intérêts à devoir de 3 639.54€ soit un gain de 855 .60€ d'intérêts.

Vote à l'unanimité pour la signature de l'emprunt de 301 527.81€ intégrant le nouvel emprunt 100 000€ et les 4 emprunts renégociés pour le budget principal.

Vote à l'unanimité pour la renégociation de deux emprunts sur le budget AEP.

Délibération 20150731-1003 – Plan de financement réhabilitation ancienne poste et demande de subvention Région (CDDRA) :

Les travaux de réhabilitation de l'ancienne poste sont évalués à 51 K€. Il existe la possibilité d'obtenir une subvention dans le cadre du CDDRA (Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes). Pôlénergie vient d'établir un diagnostic justifiant que les travaux permettront d'obtenir la norme BBC (Bâtiment Basse Consommation). Deux choses sont cependant à améliorer à savoir, l'isolation par des plaques de polystyrène de la dalle donnant sur la cave et un traitement des ponts thermiques apporté par la société Soulier Duny en charge de l'isolation.

La subvention peut aller de 12 500€ à 17 500€ selon le niveau de performances énergétiques obtenu. Le plan de financement proposé est le suivant

Coût Total HT :		51 052 €
Subvention Région		
CDDRA centre Ardèche :	30%	15 316 €
Emprunt :	40%	20 420 €
Fonds propres (hors avance TVA) :	30%	15 316 €

Vote à l'unanimité pour le plan de financement et la demande de subvention à la Région via le CDDRA.

Délibération 20150731-1004 – Accord de la prise en charge des frais de scolarité des enfants SIAUD scolarisés sur la commune de Privas pour un montant de 447.52€ par enfant soit 895.04€ :

La loi autorise les familles à scolariser leurs enfants sur leur lieu de travail. A ce titre, madame SIAUD habitant au Pont de Moulinas scolarise ses deux enfants sur la commune de Privas où elle travaille.

La commune de Privas demande à la commune de Gluiras, comme pour les autres communes dans le même cas, la prise en charge des frais de scolarité au titre de l'année 2014/2015 soit 447.52€ par enfant.

Vote : pour la prise en charge des frais de scolarité des enfants Siaud par la commune de Gluiras 6 pour, 3 contre et 2 abstentions.

Délibération 20150731-1005 – Appel à candidature pour un emploi aidé CUI 24h pour soutenir la mairie avec comme proposition de candidature, Madame Gonin Arielle :

Monsieur le maire expose le besoin impératif d'une embauche, en CDD pour un an, d'une personne assurant la prise en charge d'une partie du travail de secrétariat de mairie afin de pouvoir, en particulier, rattraper le retard d'archivage accumulé ces dernières années, ainsi que le retard dans certains dossiers.

Le choix se porterait sur un contrat CUI/CAE de 24 heures, avec prise en charge à 90% par l'Etat. Les demandeurs d'emploi de plus de 60 ans, entre autres, entrent dans ce cadre. Madame Gonin, habitante du village, a fait acte spontané de candidature et correspondrait à ces critères. Mr le maire propose sa candidature.

Une partie du conseil municipal demande à traiter la délibération en deux temps : d'une part, sur la création du CDD en CUI/CAE 90%, d'autre part sur le recrutement de Mme Gonin pour lequel il est proposé un appel à candidature sur la base des critères ci-dessus exposés.

Vote à l'unanimité pour le recrutement d'un emploi aidé en CUI/CAE de 24heures, pris en charge à 90% par l'Etat.

Vote pour recruter Madame Gonin sur ce type d'emploi : 5 contre, 4 abstentions et 2 pour : un appel à candidature sera lancé via Pôle Emploi.

Délibération 20150731-1006 – Achat terrain héritiers Besson :

Suite à la succession BESSON, une opportunité se présente d'acheter la parcelle AB 93 à hauteur de 700€. Afin de pouvoir, à terme, désenclaver le bas du village, monsieur le Maire propose d'acheter cette parcelle aux héritiers Besson.

La création d'une voie d'accès sera une prochaine étape et sera traitée selon le même processus de classement que les autres voies communales.

Si les personnes concernées souhaitent un traitement plus rapide, elles pourront proposer une participation à sa construction.

Vote à l'unanimité pour l'achat de la parcelle AB 93 pour un montant de 700€.

Délibération 20150731-1007 – Projet « Relais de Sully » : mise en conformité de la cuisine et réhabilitation des chambres avec demande de subventions :

Mr le maire, au vu de la situation nouvelle du Relais de Sully, expose qu'afin de favoriser la reprise du bail, le plus vite possible, il est nécessaire de mettre en conformité la cuisine en y intégrant aussi l'achat d'équipements aux normes.

De plus il apparaît que les 4 chambres sont très vétustes et trop petites. Il est envisagé d'en créer 3 de façon à proposer des superficies correctes. Le plan de financement serait le suivant :

Coût et financement prévisionnel :

Désignation	Devis HT
Maçonnerie	25 000 €
Doublage, isolation, faux-plafonds, peintures	17 000 €
Menuiseries intérieures et extérieures	11 000 €
Plomberie chauffage	7 000 €
Faïences, Carrelages, sols	6500 €
Electricité VMC	8 000 €
Equipement professionnel (cuisine/plonge)	15 000 €
TOTAL HT	96 500 €

Plan de financement :

Organisme/dispositif sollicité	Montant HT
Région CDDRA (20%)	19 300 €
Département (20%)	19 300 €
Etat (20%)	19 300 €
Emprunt (20 %)	19 300 €
Communauté d'Agglomération (CAPCA)	9 650 €
Fonds propres commune (10%)	9 650 €
TOTAL	96 500 €

Monsieur le Maire demande au conseil municipal, sur la base de ce plan de financement, l'autorisation de consulter les entreprises pour l'établissement des devis ainsi que l'autorisation de déposer les dossiers de demande subventions.

Le Conseil à l'unanimité, autorise monsieur le Maire à consulter les entreprises pour les travaux de réhabilitation et l'achat d'équipement de la cuisine du Relais de Sully ainsi qu'à déposer les demandes de subventions correspondantes.

Délibération 20150731-1008 – Tarif de location des équipements de la salle des fêtes (chapiteau, tables, bancs & chaises) :

Monsieur le maire fait part au conseil municipal de la nécessité d'appliquer un tarif concernant le prêt des équipements de la salle des fêtes.

Il est décidé de ne traiter pour l'instant que les tarifs à appliquer à la location du chapiteau. Il a été décidé les tarifs suivants :

- Communes voisines : gratuité,
- Associations de la commune : gratuité,
- Associations des autres communes : 50€
- Habitants de la commune : 25€
- Habitants des communes extérieures : 50€.

Le chèque de caution de 200€ demandé à chaque prêt reste maintenu.

Le Conseil décide à l'unanimité le vote des tarifs de location du chapiteau et remet au-delà du 1^{er} janvier, le vote de ceux concernant les autres équipements (tables, chaises & bancs).

Délibération 20150731-1009 – Subvention Association Sportive du Collège de l'Eyrieux :

L'Association sportive du Collège de Saint-Sauveur de Montagut demande à la commune de bien vouloir participer à son fonctionnement par le biais d'une subvention. Après un tour de table, le conseil municipal doit se prononcer sur l'octroi d'une subvention à hauteur de 100€.

Vote à l'unanimité pour l'octroi d'une subvention de 100€.

Délibération 20150731-1010 – Soutien à la motion de l'AMF contre la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) :

Après présentation par le maire, le conseil municipal décide à l'unanimité d'apporter son soutien à la motion de l'Association des Maires de France qui souhaite une révision de la baisse de la DGF.

Vote à l'unanimité pour le soutien à la motion de l'AMF.

Délibération 20150731-1011 – Sortie du SIER de Saint-Pierreville :

Suite à l'exposé des raisons, par Monsieur Kandouci, de sa démission de la fonction de président du SIER de Saint-Pierreville, la question du maintien de la commune de Gluiras au sein de ce syndicat se pose à nouveau. Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer sur une sortie éventuelle de ce syndicat.

Vote à l'unanimité pour la sortie de la commune de Gluiras du SIER de Saint-Pierreville.

Informations diverses

Bilan des Réunions de Quartier : un succès avec 96 participants, des délégués de quartier ont été nommés il s'agit de Mesdames Beudot Elisabeth (La Fargatte), Rochand Pierrette (Le Village) et Rey Patricia (La Ribeyre) , de Messieurs Vinson Yann (Chalan) , Vergnes Jean-Pierre (Geyx), Forget Patrice (Plos).

La réunion publique concernant le patrimoine immobilier de la commune aura lieu le 8 août. Visite des deux principaux bâtiments à partir de 9h30, réunion à 11h.

Bilan de la fête de la musique, de la fête du Pibou, du 13 juillet : de très belles manifestations parfaitement organisées.

Allocation de compensation CAPCA établie par la CLECT : comme prévu, elle va être révisée. Le montant définitif serait de 67 000€ pour prendre en compte le supplément d'impôts locaux perçus par la commune. Un remboursement du trop perçu au titre de 2015 serait envisagé. Monsieur le Maire a d'ores et déjà prévenu qu'il voterait contre.

Travaux école : Le gros œuvre est pratiquement terminé, une modification de la configuration de la cour, permettant une meilleure utilisation de l'espace, a été faite. Les entreprises sont, pour trois semaines, en congés. La reprise des travaux se fera la dernière semaine d'août.

Urbanisme : Permis de construire accordés à Messieurs Louahala, Fougier & Courthial ainsi qu'à Madame Brocard. Monsieur Dragon a reçu un avis favorable à sa déclaration préalable de travaux au contraire de Monsieur Munier Laurent pour lequel elle a été refusée.

Travaux sur les routes : le programme prévu a été réalisé par l'entreprise Eiffage, sauf la section du Pral qui sera traitée début septembre après élargissement.

WC publics de la salle des fêtes : en cours d'achèvement, un éclairage à contrôle automatique est à mettre en place.

Ancienne poste : la dalle est coulée, suite des travaux début septembre.

Prochain conseil municipal est prévu le 02 octobre 2015 à 20h.

La séance est levée à 22h15.

Signatures

ARMAND Georgette

CHABAL Fabienne

COURTHIAL Marie-Laure

MICHEL Maryline,

BESSION François

COURTHIAL Gildas

FAYARD Etienne

FOUGIER Sébastien

HAVOND Mickaël

KANDOUCI Christian

TAULEIGNE Marc.